

17.02.2020

MOTS-CLÉS :

Registre, Accessibilité, Handicap

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

- Loi n° 2015-988 du 5 août 2015, article 6.
- [Décret n° 2017-431 du 28 mars 2017](#) relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public.
- [Arrêté du 19 avril 2017](#) fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité.

OBJECTIFS :

- Communiquer sur le degré d'accessibilité de l'établissement ;
- Communiquer et informer sur le niveau d'accessibilité des prestations proposées ;
- La place de l'accueil et de l'accompagnement humain.

CONTENU DU REGISTRE : DOCUMENTS À RÉCLAMER À VOTRE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE.

Les différents documents constituant le registre peuvent être rassemblés dans un classeur, un porte-document...

Ce registre doit être disponible au point d'accueil de l'école ou le cas échéant, sur son site internet dans des conditions d'utilisation accessibles à tous.

- Une fiche informative de synthèse ;
- Attestation d'accessibilité d'un établissement recevant du public de catégorie 5* ;
- Attestation d'accessibilité d'un établissement recevant du public de catégorie 1 à 4* ;
- Informations relatives aux modalités de maintenance des équipements d'accessibilité ;
- Informations relatives à la formation du personnel.

* La catégorie correspond à celle déclarée pour la « Sécurité incendie » de votre établissement.

RESSOURCES :

Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Personnes handicapées (documents librement téléchargeables) :

- [Guide d'aide à la constitution pour les établissements recevant du public](#) ;
- [Fiche de synthèse pour le registre public d'accessibilité](#) ;
- [Tutoriel pour la fiche de synthèse](#) ;
- [Supplément pour la fiche de synthèse](#).

Ministère de la Transition écologique et solidaire :

- [Dire, Lire et Faire l'accessibilité : agenda, publications et bonnes pratiques](#).

Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement :

- [Le registre public d'accessibilité](#).